

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/12/21/2019010453/justel>

Dossier numéro : 2018-12-21/70

Titre

21 DECEMBRE 2018. - Arrêté du Gouvernement flamand instituant une subvention aux frais de rénovation ou d'amélioration d'une habitation existante ou dans la réalisation d'une nouvelle habitation

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-12-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 30-01-2019 page : 10082

Entrée en vigueur : 01-02-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2020-09-11/17, art. 7.11.42°, 003; En vigueur : 01-01-2021>